



Procès verbal

Conseil Municipal

Séance du 9 septembre 2021

Convoqués : LE FAUCHEUR Laurent – LE MOAL Brigitte – SÉHAN Alain – ROUAULT Anne-Marie – GAUVAIN Michaël – LEFEBVRE Nathalie – TATON Bruno – DELVO SALAUN Rozenn – THOMAS Gwénaél – TACQUET Marie-Blanche – MORICE Christian – LE HEGARAT Valérie – MORICE Gildas – SEVRET Chrystel – VINCENT Louis – ILLIEN Anne-Yvette – LE GARFF-TRUHAUD Francette – CORLAY Gérald – MARTIN Marie-Christine

Absents: THOMAS Gwénaél (pouvoir VINCENT Louis)
SEVRET Chrystel (pouvoir à DELVO SALAUN Rozenn)
LE GARFF-TRUHAUD Francette (pouvoir à CORLAY Gérald)

Secrétaire : CORLAY Gérald

Le procès-verbal du 17 juin 2021 est adopté.

1/ Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue d'Armor : attribution du marché.

La commune a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une section de la rue d'Armor.

5 maîtres d'œuvre ont été sollicités :

- SARL A'DAO URBANISME – 11 Allée du Bâtiment – Les Alizés – 35000 RENNES.
- SAS TECAM – 11 rue de Kerbost – ZI de Grâce – 22200 GUINGAMP.
- NORD SUD INGÉNIERIE – 48b rue du port Favigo – 22000 SAINT-BRIEUC.
- SELARL NICOLAS ASSOCIÉS – 37 rue Henri Le Vézouët – 22604 LOUDÉAC Cedex.
- SARL A&T OUEST – 6 route de Kerbost – ZI de Grâce – 22200 GUINGAMP.

La date limite de réception des offres était fixée au mardi 24 août 2021 à 12H00.

La commission d'ouverture des plis de la commune de GOUDELIN s'est réunie le vendredi 27 août 2021 à 11h00 en mairie.

3 candidats sur les 5 consultés ont déposé un dossier de candidature et d'offre dans le délai imparti (pas de réponse de NORD SUD INGÉNIERIE et de SELARL NICOLAS ASSOCIÉS).

Les critères de jugement des offres étaient définis et pondérés comme de la manière suivante :

- valeur technique : 70 %
- prix des prestations : 30 %

Au vue de l'analyse des offres présentée par l'ADAC22 et de la somme des notes attribuées aux candidats, l'offre du groupement formé par SAS TECAM / GEOMAT se distingue en première position pour l'ensemble du marché.

Sur avis des membres de la commission d'ouverture des plis, il est proposé de valider l'offre du groupement SAS TECAM / GEOMAT pour un montant de 15 800,00 € HT soit 18 960,00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant à valider l'offre du groupement SAS TECAM / GEOMAT pour un montant de 15 800,00 € HT soit 18 960,00 € TTC.

2/ Décision modificative budgétaire.

M. Séhan explique que suite aux résultats de la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue d'Armor et à l'actualisation du devis de signalétique pour la numérotation des habitations, il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget communal 2021 :

INVESTISSEMENT

134	Le Restou	- 25 500 €
137	Aménagement de la rue d'Armor	+ 20 000 €
106	Voirie	+ 5 500 €
TOTAL DEPENSES		0 €

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à faire les modifications budgétaires telles que présentées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant à faire les modifications budgétaires telles que présentées.

3/ Informations diverses

- Réunion publique avec les habitants du hameau de Kernilien le 4 septembre 2021.
- Bonne fréquentation à l'agence postale communale. Résultats financiers en hausse.
- Point sur la rentrée scolaire.
- Elagage réalisé à la plaine de jeu. Pose de butts, traçage et mise en place d'éclairage programmés.
- Parcours santé : installation prévue fin septembre.
- Marché de voirie 2021 réceptionné.
- Demande de subvention pour la désherbeuse mécanique soumise au vote de la commission permanente régionale le 27 septembre prochain.
- Election du président de la République les dimanches 10 avril et 24 avril 2022.
- Elections législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022.
- Prochain conseil : 7 octobre 2021

Fin du conseil : 20 h 00

Le secrétaire de séance

Gérald CORLAY